|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point à l'ordre du jour : PL 2.7** | **Révision 1 du**  **Document C17/76-F** |
| **2 mai 2017** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| CONTRIBUTION DE LA RéPUBLIQUE DE BULGARIE, DE LA RéPUBLIQUE DE lITUANIE, du royaume des pays-bas, DE LA RéPUBLIQUE DE POLOGNE, DU PORTUGAL, DE L'ESPAGNE, DE LA CONFéDéRATION SUISSE, DE LA RéPUBLIQUE TCHèQUE ET DE LA ROUMANIE | |
| PROPOSITION VISANT à mettre en place des AUDITIONs DES CANDIDATS AUX POSTES DE FONCTIONNAIRES éLUS DE L'UIT | |

J’ai l’honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par **la République de Bulgarie, la République de Lituanie, le Royaume des Pays-Bas, la République de Pologne, le Portugal, l’Espagne, la Confédération suisse, la République tchèque** et **la Roumanie**.

Houlin ZHAO  
  Secrétaire général

CONTRIBUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, DU ROYAUME DES PAYS-BAS, DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, DU PORTUGAL, DE L’ESPAGNE, DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET DE LA ROUMANIE

PROPOSITION visant à mettre en place des auditions des candidats aux postes de FONCTIONNAIRES ÉLUS DE L’UIT

# 1 Introduction, contexte et analyse

A sa session de 2016, le Conseil de l’UIT a été invité à entreprendre une étude sur la manière d’améliorer le processus d’élection au sein de l’Union. Dans cette perspective, les Membres de l’UIT ont étudié la possibilité de créer un espace en ligne consacré aux supports de communication (PDF, vidéo, etc.) de la campagne des candidats, afin que les parties prenantes puissent accéder aux informations relatives aux candidats par voie électronique.

Lors des discussions précédentes, les Etats Membres de l’UIT ont appuyé l’idée d’organiser des Forums des candidats (auditions). A cet égard, l’UIT pourrait suivre la pratique adoptée par d’autres organisations internationales, qui peut servir de référence et constituer un bon exemple (voir les informations ci-dessous).

En outre, la PP-14 a reconnu qu'il était souhaitable d’améliorer le processus d’élection des fonctionnaires élus de l’Union (Document  175, Recommandation 8). Elle a chargé le Conseil d’entreprendre des études sur la question et de recommander aux Etats Membres des options permettant de mettre en oeuvre de nouvelles procédures propres à améliorer le processus d'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général et des directeurs des Bureaux. La PP‑14 a invité le Conseil à tenir dûment compte de plusieurs options, telles que l'organisation d'exposés, de séances interactives, de séances en direct et d'entretiens et la soumission de questions, par le biais de la diffusion sur le web et de la participation à distance, ou encore l'amélioration du portail des élections sur le site web de l'UIT.

Les auditions des candidats aux postes de fonctionnaires élus de l‘UIT pourraient présenter les avantages suivants:

• amélioration de la transparence et de l'ouverture à l’UIT;

• possibilité pour les membres de l'UIT (y compris les ministères des affaires étrangères, entre autres) de prendre des décisions éclairées concernant les candidats;

• possibilité d’examiner les travaux et les réalisations des candidats lorsque ceux-ci se présentent pour un deuxième mandat;

• possibilité de favoriser l’inclusion en diffusant les auditions sur le web.

La pratique adoptée par les organisations internationales ayant intégré des auditions dans leur système électoral est la suivante:

*• Organisation des Nations Unies (ONU):* les candidats à la dernière élection du Secrétaire général de l’ONU ont pris part à des séances d'auditions/questions et réponses qui se sont déroulées pendant trois jours à l’Assemblée générale. La nomination du Secrétaire général revient toutefois au Conseil de sécurité.

*• Organisation mondiale de la santé (OMS):* un an avant la tenue de l'élection, l’OMS organise un Forum ouvert (diffusé sur le web) auquel participent tous les candidats. Puis, le Conseil exécutif élu de l’OMS (Conseil de l'OMS) sélectionne cinq candidats, auxquels il fait passer un entretien, avant d’en présenter trois à l’Assemblée délibérante.

*• Organisation mondiale du commerce (OMC):* les candidats font un exposé devant le Conseil général, répondent à des questions et prennent la parole devant la presse quatre mois avant la tenue des consultations formelles avec les Etats Membres et la nomination finale.

*• Organisation internationale du travail (OIT):* les candidats font un exposé dans le cadre d’auditions organisées au début de la session du Conseil d’administration à laquelle aura lieu le scrutin.

*• Banque mondiale:* lors de l'élection organisée récemment, qui a été très controversée, les candidats ont participé à un débat informel et ouvert, qui s’est tenu hors du siège de l’institution.

*• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)*: aucune information n'est disponible quant aux auditions, mais cette organisation peut servir de référence pour ce qui est du vote électronique.

# 2 Proposition

Le Conseil charge le Secrétaire général de soumettre à la session ordinaire de 2018 du Conseil les modalités de conduite des auditions des candidats qui se présenteront aux postes de fonctionnaires élus à la PP-18, en tenant compte des lignes directrices énoncées dans l’Annexe 1 de la présente contribution.

Le Conseil charge le Secrétaire général de soumettre le projet de modalités au Groupe de travail sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) à sa réunion qui se tiendra début 2018 et invite le GTC-FHR à formuler des commentaires, le cas échéant, à l’intention du Conseil à sa session de 2018.

ANNEXE 1

Lignes directrices à l’intention du Secrétaire général en vue de parachever et de soumettre une proposition relative aux auditions des candidats (fonctionnaires élus de l’UIT) à la session ordinaire de 2018 du Conseil de l’UIT:

– présenter des modalités/une définition pour les auditions par exemple, les auditions sont un événement autonome qui serait dirigé par le Président du Conseil ou un haut fonctionnaire. Evénement organisé spécialement pour les candidats qui participent au processus d’élection aux postes les plus importants à l’UIT -Secrétaire général, Vice-secrétaire général et directeurs des Bureaux- afin qu’ils exposent leur vision de l’Union);

– proposer une durée maximale d'audition pour chaque candidat, comprenant l’exposé du candidat sur sa vision ainsi qu’une séance de questions et réponses;

– définir les principes de base pour que les candidats répondent à des questions aléatoires lors de leur audition (par exemple deux ou trois questions aléatoires posées par le public ou les personnes qui suivent l’audition diffusée sur le web);

– veiller à ce que les membres de l’UIT puissent assister aux auditions ou les suivre par voie électronique (par exemple diffuser les auditions sur le web, en limitant l’accès aux membres de l’UIT via leur compte TIES);

– proposer une date et un lieu appropriés pour le déroulement des auditions avant la PP-18;

– proposer la possibilité de rembourser les dépenses de traduction, de location de salle engagées par l’UIT pour les auditions (par exemple proposer que les pays qui présentent des candidats partagent les coûts des auditions et remboursent ces dépenses par parts égales à l’UIT);

– créer un espace en ligne consacré aux supports de communication (PDF, vidéos, etc.) de la campagne des candidats, afin que les parties prenantes puissent accéder aux informations relatives aux candidats par voie électronique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_